

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le vendredi cinq juin à dix-huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Caroline CHOCHOIS, Thémis SOUCHIÈRE - - VINAY, Jérôme MIRON, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENEVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Jérôme BOUDIER à Thémis SOUCHIERE - - VINAY ; Anik Vinay – SOUCHIÈRE à Caroline CHOCHOIS ; Frédéric HAUT à Jérôme MIRON ; Virginie HAUT à Pauline GENEVET-SAUREL ; Michel MEFFRE à Eric UGHETTO

Madame Caroline CHOCHOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026_65

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe que 2 associations ont déposé leur demande de subventions dans le cadre de l'étude du Budget Primitif 2026.

Les projets relatifs à ces demandes ont été étudiés par les membres de la Commission des Finances. Aussi, conformément à la nouvelle réglementation applicable à la M14, cette décision doit faire l'objet d'une délibération séparée. Je vous invite donc à retenir les sommes proposées par la Commission des Finances au cours de cette séance de travail.

Associations	Sommes allouées
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse (UDSP)	300 €
Les Petits Bonheurs	300 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les montants alloués aux associations dont le détail figure ci-dessus pour l'année 2026, avec un total alloué de 600€.

DIT que les crédits nécessaires au versement de ces subventions ont été inscrits au Budget Primitif 2026 – Article 6574. « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du chapitre 65.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Caroline CHOCHOIS



Le Maire,
Eric UGHETTO